

O B J E T :

Politique tarifaire de l'Ecole de
Musique d'Enseignement
Artistique Nicolas Dalayrac

EXTRAIT DU REGISTRE

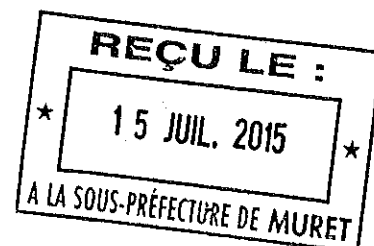
D E S

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 35
- présents : 29
- procurations : 6
- absent : 0
- ayant pris part au vote : 35

Date de la convocation : 3 Juillet 2015



L'an deux mille quinze, le 9 Juillet à 18 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur André MANDEMENT.

Présents : Mmes et MM. MANDEMENT, DELAHAYE, ZARDO, DUBOSC, PEREZ, BAJEN, GERMA, BEDIEE, DULON, RUEDA, BELOUAZZA, BENESSE, PELISSIE, LAFORGUE, DENEFFLE, ANGLADE, PIQUEMAL, BARRET, KISSI, MAZURAY, PARIS, SARREY CORBERES, SOTTIL, GAU, GINER, MOISAND, CAUSSADE, JOUANNEM, JAMMES, CREDOT

Procurations :

- ✍ Elisabeth SERE à André MANDEMENT
- ✍ Adeline ROUCHON à Sylvie GERMA
- ✍ Annie SALVADOR à Pascal BAJEN
- ✍ Gilbert RAYNAUD à Laurent MAZURAY
- ✍ Monika BONNOT à Christophe DELAHAYE
- ✍ Serge JOUANNEM à Laurent JAMMES

Secrétaire : Colette PEREZ

Dans le cadre de sa politique culturelle municipale, la commune de Muret propose, à travers son établissement d'enseignement artistique, un cursus pédagogique ouvert aux disciplines musicales, théâtrales et chorégraphiques et ce, grâce au savoir-faire d'enseignants diplômés.

Afin de rendre cette école accessible au plus grand nombre, la collectivité souhaite introduire une politique tarifaire plus juste et solidaire basée sur le quotient familial.

Celui-ci se fonde sur une progressivité des tarifs sur 9 tranches avec une tranche I (QF<400) dont les frais de scolarité seront exonérés.

Avec cette nouvelle indexation des tarifs sur le QF, la moitié des élèves verront leurs tarifs maintenus ou réduits.

Qui plus est, cette grille tarifaire se pondère par un accompagnement technique et financier des élèves et des familles les plus impactés. En même temps, un tarif est créé pour accompagner l'émergence de nouvelles pratiques collectives comme le chant choral enfant et adulte, des ateliers de musiques actuelles, jazz et improvisation. Les élèves déjà inscrits dans un cursus bénéficient de la gratuité.

Enfin, cette nouvelle indexation permet de simplifier une grille tarifaire complexe. Celle-ci s'établit, non plus par temps de cours dispensés, mais sur la base de cycles d'apprentissages gradués, lisibles et bien identifiés.

L'ensemble des tarifs est ici exposé en pièce jointe.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager et organiser la mise en place de cette nouvelle politique tarifaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

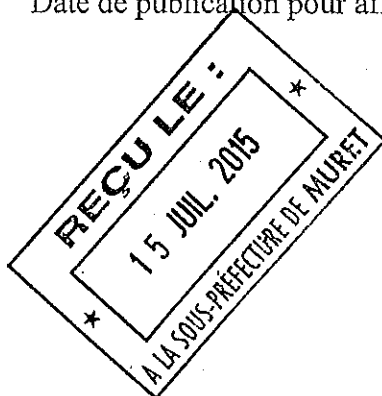
- Approuve la nouvelle politique tarifaire et la mise en place du quotient familial ainsi exposés,
- Prend acte de la nouvelle grille des tarifs,
- Donne délégation au Maire ou à défaut à son Adjoint délégué, pour la mise en œuvre de cette nouvelle politique tarifaire à l'école Municipale Nicolas Dalayrac.

Les présentes dispositions sont adoptées par 27 voix, Mesdames GINER, CAUSSADE et Messieurs SOTTIL, GAU, JAMMES (+ 1 proc) s'abstenant et Madame CREDOT et Monsieur MOISAND votant contre.

FAIT et DÉLIBÉRÉ en MAIRIE, les JOUR, MOIS et AN que dessus
Au REGISTRE sont les SIGNATURES

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération

Date de publication pour affichage : (16 Juillet 2015)

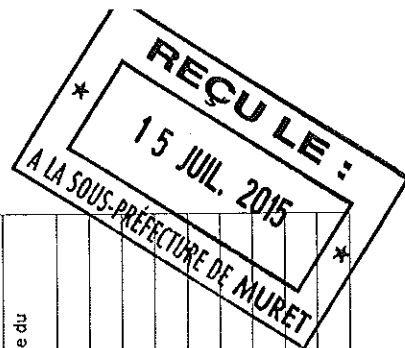


Le Maire,


André MANDEMENT



Designations	Base et prestations	Nouveaux tarifs										
► Ecole Nicolas DALAYRAC												
Droits d'inscription annuels - Danse - Théâtre & Musique												
		Muret										
Enfant	Danse - Théâtre & Musique											Extérieur
												49
Adulte	Danse - Théâtre & Musique											Extérieur
												65
Quotient Familial (en €)		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T9	Extérieur
		inf à 399	400 à 599	600 à 899	900 à 1299	1300 à 1599	1600 à 1999	2000 à 2799	2800 à 3199	sup à 3200		
Trimestre Eveil et Initiation												
Moyenne et grande section de maternelle		0	38	39	40	42	45	46	47	48	48	100
CP		0	45	46	48	50	53	55	56	58	58	115
CE1 (et Barre à terre, danse classique adulte)		0	54	56	57	60	64	65	67	69	69	127
Trimestre Danse et Théâtre												
1er et 2e année		0	46	47	48	51	54	56	57	59	59	130
3e année et +		0	81	83	86	90	95	98	101	104	104	160
Adulte		0	84	86	88	93	99	101	104	107	107	166
Trimestre Musique (Pack Formation Musicale et Instrument)												
1er et 2e année		0	81	83	86	90	95	98	101	104	104	198
3e année et +		0	115	118	122	128	136	140	143	147	147	254
Adulte		0	167	172	177	186	197	203	208	214	214	340
Trimestre Musique (Instrument seul)												
1er et 2e année		0	47	48	49	52	55	57	58	60	60	104
3e année et +		0	59	61	63	66	70	72	74	76	76	132
Adulte		0	126	130	133	140	148	153	157	161	161	199
Trimestre Orchestre – Ensembles (gratuit si inscription à l'une des activités de l'école)												
Tous niveaux		0										20
Seuls les habitants de Muret, sur présentation d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois au jour de l'inscription, et sur présentation du dernier justificatif CAF (ou du dernier avis d'imposition le cas échéant), pourront bénéficier de la tarification selon le QF												
En cas de non transmission des documents nécessaires, la tranche tarifaire la plus élevée sera appliquée sur la facture												
En cas de changement de situation professionnelle (perte d'emploi...) ou familiale (divorce, modification de la garde de l'enfant, décès...), le Quotient familial peut être révisé au prorata des trimestres restants dus, à la demande du responsable de l'élève en prenant rendez-vous auprès de la direction de l'EMCA Nicolas Dalayrac.												
Est considéré comme adulte tout élève ayant 18 ans au moment de son inscription												
Les étudiants bénéficient du tarif "enfant" sur présentation d'un justificatif (carte étudiant)												
Les agents de la ville et leurs enfants bénéficient du tarif Muret sur présentation d'un justificatif (arrêté, fiche de paie)												
Tout trimestre entamé est dû dans son intégralité												
L'inscription est annuelle et le paiement des frais de scolarité s'effectue au début de chaque trimestre												
La location du costume de danse (pour les élèves inscrits en danse) est facturable au troisième trimestre et est non remboursable (15 euros)												
Sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'incapacité à poursuivre les cours jusqu'à la fin du trimestre en cours, un prorata sera appliqué sur la facture en fonction des mois d'activités effectivement suivis												
Réductions : * Dès le second enfant de la famille inscrit 10 % de réduction sur le montant total de la facture, à partir du 3ème enfant inscrit 15 % de réduction sur le montant total de la facture												
A partir de la seconde activité dans un domaine artistique différent 10 % de réduction sur montant total de la facture												



Désignations	Base et prestations	Grille tarifaire pondérée, accompagnement technique et financier des familles								
➤ Ecole Nicolas DALAYRAC										
Droits d'inscription annuels - Danse - Théâtre & Musique										
<i>Muret</i>										
Enfant	Danse - Théâtre & Musique	16								
Adulte	Danse - Théâtre & Musique	31								
Quotient Familial (en €)		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
		inf à 399	400 à 599	600 à 899	900 à 1299	1300 à 1599	1600 à 1999	2000 à 2799	2800 à 3199	sup à 3200
Trimestre Théâtre et Danse										
Enfant danse 2ème année		0	46	47	48	51	54	56	57	59
Enfant théâtre										
Trimestre Musique (Pack Formation Musicale et Instrument)										
Enfant Pack FM et Instrument 2ème année		0	76	78	80	84	89	92	94	97
Trimestre Instrument Seul										
Enfant Instrument Seul 2ème année		0	38	39	40	42	45	46	47	48